

Lors du vote du compte administratif

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes	0
Contre	
Pour	25

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	26
Votes	0
Contre	
Pour	26

# MAIRIE DE LUMBRES

*Délibération 2024/13*

## Délibération sur le compte administratif, sur le compte de gestion et sur l'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence (1) de \_\_\_\_\_, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par \_\_\_\_\_ après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 055 897.85
Part affectée à l'investissement	3 598 168.65	4 018 384.32
Opérations de l'exercice	3 598 168.65	5 074 282.17
Totaux		1 476 113.52
Résultat de clôture		

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
	944 749.41
	620 619.59
1 529 719.52	484 434.01
1 529 719.52	2 049 803.01
	520 083.49

ENSEMBLE	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
	2 000 647.26
	620 619.59
5 127 888.17	4 502 818.33
5 127 888.17	7 124 085.18
	1 996 197.01

Besoin de financement	520 083.49
Excédent de financement	3 912 579.04
Restes à réaliser DEPENSES	2 388 954.20
Restes à réaliser RECETTES	1 003 541.35
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	

Le Maire,  
**DELRUE**



2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bien d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

3° Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

1 003 541.35  
au compte 1068 (recette d'investissement)  
472 572.17  
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

*(Signatures)*

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Accusé de réception en préfecture  
062-216205344-20240402-202413-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2024  
Date de réception préfecture : 03/04/2024

*André exécutaire*  
*le 03 AVR. 2024*